

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE141009001**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires).**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 27 mars 2014

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidents

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Jean-Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Pierre Gagnier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco  
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 27 mars 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE141009001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE141009001 .....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **Mandat SMCE141009001**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)**

À sa séance du 5 mars 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1141009001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat supérieur à 10 M\$.*

Le 12 mars, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE141009001 qui leur avait été confié. Des responsables de la Direction des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat. La Ville de Montréal est présentement propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera notamment à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents. Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. Le présent contrat s'inscrit dans la poursuite de ce projet.

Les travaux prévus sont :

- lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth): construction d'un égout sanitaire;
- lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement;

- lot 15 - Rue de Nazareth (d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement;
- lot 19 - Rue Wellington (d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince): reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire;
- lot 21 - Rue Wellington (vers la chute à neige sur la rue de Nazareth): construction d'un égout sanitaire.

L'appel d'offres a été lancé le 9 décembre 2013. Trois addendas ont été émis durant la période de l'appel d'offres :

- 6 janvier 2014 – modification au bordereau de soumission pour la longueur de l'égout combiné de 750 mm de diamètre;
- 9 janvier 2014 – précisions techniques concernant le modèle de projecteur enfoui;
- 13 janvier 2014 – modification au bordereau de soumission pour la longueur d'une conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 janvier 2014.

Il y a eu 27 preneurs du cahier des charges et 3 soumissions reçues. Les raisons reçues pour lesquelles les preneurs du cahier de charges n'ont pas déposé une soumission sont:

- le fournisseur est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitance (7)
- le carnet des commandes du fournisseur est complet (3)
- le manque de temps (2)
- le manque des ressources matérielles et personnelles (1)
- les délais de livraison hors d'atteinte (1)

Il y a un écart de 0,1 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation préparée à l'interne. Et un écart de 9,17 % entre les prix soumis par l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont demandé et obtenu des renseignements précis sur la ventilation budgétaire des coûts de ce contrat dont certains travaux sont financés par le Service de l'eau. Néanmoins, les membres croient qu'il serait possible de mieux expliquer le caractère intégré et la participation de plusieurs unités administratives à de tels projets.

La question des contingences a fait l'objet de quelques commentaires. Les membres ont compris que la présence de voies ferrées pouvait générer des imprévus, ce qui justifiait un montant un peu plus élevé que la norme habituelle à ce chapitre.

Les commissaires ont cependant regretté que 46 % des preneurs du cahier des charges dans ce dossier n'aient pas donné d'explication sur leur décision de ne pas déposer de soumissions. Bien que les entrepreneurs ne soient pas tenus de le faire, ces renseignements pourraient être éclairants à bien des égards.

Les membres ont convenu de constater la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

*Contrat supérieur à 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE141009001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.